

N° 2026/ ANIM / 29

**Arrêté de réglementation du stationnement et de circulation
EXPOSITION VÉHICULES ANCIENS par Club âge d'or véhicules anciens Pau**

Le maire de la commune de NAVARRENX

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu la demande du club âge d'or véhicules anciens Pau, collectif d'amateurs de voitures anciennes, représenté par Monsieur PUCHEU Daniel, en vue d'une exposition de véhicules anciens, **le samedi 19 septembre 2026 sur le parking dit de « la batteuse »** ;

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de cette exposition et pour la sécurité des usagers de réglementer le stationnement sur ce parking ;

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : Au droit de l'implantation de cet évènement, le stationnement **est interdit** sur le parking dit de « la batteuse » (à l'exception des véhicules anciens exposés), à compter du vendredi 18 septembre à 22h30 jusqu'au samedi 19 septembre à 20 h :

Article 2 : Les services techniques de la ville sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 3 : Les membres du collectif sont tenus de ranger les barrières de sécurité afin de laisser l'accès au parking en fin de manifestation.

Article 4 : La brigade de gendarmerie de NAVARRENX est chargée du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera affichée en mairie, adressée à

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie ;
- Monsieur PUCHEU Daniel

Fait à NAVARRENX le 10 septembre 2026

**Le Maire
Nadine BARTHE**

